

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée

de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins

69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins
69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Actif circulant » en page 10 de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation de la dotation initiale.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 6 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Actif Circulant » en page 10 de l'annexe précisant la méthode retenue pour la comptabilisation de la dotation initiale sachant qu'il a été mis en place un différé de versement à hauteur de 933 000€.

Nous nous sommes assurés que les règles et méthodes comptables appliquées étaient en conformité avec la CRC 99-01, le CRC 2008-12 et le CRC 2009-01.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- L'évaluation des fonds dédiés et des dons affectés sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte d'emploi des ressources
- Et, le traitement comptable des placements de trésorerie.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions du CRC 2008-12 pour le compte d'emploi des ressources, nous nous sommes assurés de la pertinence des méthodes retenues pour son établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 5 avril 2019
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	466 755		466 755	933 000
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 612 211		1 612 211	1 386 216
Charges constatées d'avance	8 057		8 057	4 155
ACTIF CIRCULANT	3 087 023		3 087 023	2 823 371
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 087 023		3 087 023	2 823 371



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000	1 500 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	434 776	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-54 782	434 776
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 879 994	1 934 776
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	231 926	482 303
FONDS DEDIES	231 926	482 303
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	26 810	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	26 810	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 105	36 055
Dettes fiscales et sociales	26 482	25 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	906 707	344 825
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	975 104	406 292
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 087 023	2 823 371

 Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 298	1,68	6 063	1,90	-765	-12,61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	310 000	98,32	312 443	98,10	-2 443	-0,78
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	773 045	245,18	1 294 667	406,48	-521 621	-40,29
Produits d'exploitation	1 088 343	345,18	1 613 173	506,48	-524 829	-32,53
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	237 451	75,31	89 277	28,03	148 174	165,97
Impôts et taxes	1 243	0,39	715	0,22	528	73,83
Salaires et Traitements	125 426	39,78	62 906	19,75	62 520	99,39
Charges sociales	57 501	18,24	29 713	9,33	27 788	93,52
Amortissements et provisions						
Autres charges	967 918	306,99	515 250	161,77	452 668	87,85
Charges d'exploitation	1 389 539	440,71	697 861	219,10	691 678	99,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	-301 196	-95,53	915 311	287,38	-1 216 507	-132,91
Opérations faites en commun						
Produits financiers	2 032	0,64	1 768	0,55	264	14,93
Charges financières						
Résultat financier	2 032	0,64	1 768	0,55	264	14,93
RESULTAT COURANT	-299 164	-94,88	917 079	287,93	-1 216 244	-132,62
Produits exceptionnels	1 597	0,51			1 597	
Charges exceptionnelles	7 592	2,41			7 592	
Résultat exceptionnel	-5 995	-1,90			-5 995	
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	422 375	133,96			422 375	
Engagements à réaliser	171 998	54,55	482 303	151,43	-310 305	-64,34
EXCEDENT OU DEFICIT	-54 782	-17,37	434 776	136,50	-489 558	-112,60
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Annexe

2

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 087 023 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 54 782 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Fonds Dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparaît en autres dettes pour un montant de 906 707 € au 31/12/2018.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur dons ou legs affectés », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2018, les fonds dédiés de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont de 231 926 € et se décomposent de la manière suivante :

Règles et méthodes comptables

- Axe confort : 90 €,
- Axe Accompagnement : 509 €,
- Axe recherche : 27 288.50 €,
- Projets : 88 916.79 €,
- Legs Logier : 115 121.42 €.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Le Compte Emploi Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) présente le compte de résultat de la fondation en regroupant les dépenses par finalités et les ressources par origines. Il traduit donc uniquement les flux financiers réalisés dans l'année.

Pour une meilleure compréhension du CER certaines informations complémentaires sont énumérées ci-dessous :

- définition des missions sociales,
- affectations éventuelles de frais communs aux différents emplois,
- affectation des ressources aux emplois,
- modèle économique de la Fondation.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civiles de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civiles de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction, selon le type de dépenses.

Affectation des ressources aux emplois :

Pour établir la colonne "Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public" les principes suivants sont mis en oeuvre :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (tombola, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont prélevés sur toutes les collectes issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement et la promotion de projets.

Contibution volontaires

 **Règles et méthodes comptables**

Nous portons a votre connaissance que les contributions volontaires n'ont pas fait l'objet d'une valorisation dans la mesure ou aucune convention de mécénat et aucune émission de reçus fiscal n'ont été opérés.

Néanmoins, dans le cadre de son gala annuel, la Fondation HCL a perçu quelques contributions (vins/champagnes, hébergements, prestations théâtrales et de photographies).



 **Faits caractéristiques**

Autres éléments significatifs

1/ La Fondation s'est vue attribuée, au cours de l'exercice, une subvention de fonctionnement des HCL de 310 K€.



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 474 812 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	466 755	466 755	
Charges constatées d'avance	8 057	8 057	
Total	474 812	474 812	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste débiteurs divers s'établit à 466 000 € et correspond aux sommes restant à verser sur la dotation de 1 500 000 €.

La dotation a été apportée par les cinq Fondateurs de la manière suivante :

- 500 000 euros par le Groupe APICIL répartis entre les trois institutions fondatrices, à hauteur de 300 000 euros par APICIL Prévoyance, de 100 000 euros par Agira Retraite des Cadres et de 100 000 euros par Agira Retraite des Salariés,
- 300 000 euros par le fonds de dotation « Fonds Groupe SEB »,
- 300 000 euros par la société Descours & Cabaud SA,
- 300 000 euros par la société Lyonnaise de Banque,
- 100 000 euros par l'établissement public Hospices Civils de Lyon.

La dotation sera constituée en trois versements effectués par les Fondateurs selon les modalités et le calendrier suivants :

- 567 000 euros sur 2017,
- 467 000 euros versés fin janvier 2018,
- 466 000 euros versés fin janvier 2019 au plus tard.

Produits à recevoir

	Montant
Banque - intérêts courus à recevoir	2 032
Total	2 032

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 975 104 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	26 810	26 810		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 105	15 105		
Dettes fiscales et sociales	26 482	26 482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	906 707	906 707		
Produits constatés d'avance				
Total	975 104	975 104		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31 décembre 2018, la Fondation présente également un passif de 906 707 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Notons, par ailleurs, que des subventions ont été allouées sans vote pour un montant de 3 767 € :

- Projet espace transition : 346 €,
- Salle jeune consommateurs HEH : 136 €,
- Service neurologique S.T : 1 080€,
- Atelier art thérapeute enfant KC : 1 785 €,
- Service pneumologie : 420 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	3 968
Honoraires np	7 834
Dettes provis. pr congés à payer	11 341
Charges sociales s/congés à payer	4 981
Formation continue cap	624
Total	28 748

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Groupama	852		
Loyer	4 222		
Plus2sens	2 983		
Total	8 057		

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Projets		480 057	421 686	30 547	88 918
Recherche		995		26 293	27 288
Accompagnement		473		37	509
Confort		779	689		90
Legs Logier				115 121	115 121
Sous total		482 303	422 375	171 997	231 926
Sous total					
TOTAL		482 303	422 375	171 997	231 926

